

blée de la Diette, l'exécution de quatre d'entre-eux, dont le jour avoit été fixé au 23. a eu son effet, sans avoir été troublée par la moindre rumeur, à cause de la justesse des précautions qui avoient été prises pour la prévenir. Le Comte de Brahé, le Baron de Horn, le Capitaine Stahlsweld & le Lieutenant Puke subirent, avec beaucoup de résignation la Sentence qui les condamnoit à être décapités. Le 26. les quatre autres ont été exécutés de même. Les Juges ont été inexorables contre tout ce qui a été mis en œuvre pour sauver du moins la vie aux Infortunés, qui ont dû être les victimes de ce qu'ils avoient médité en faveur du Despotisme à rétablir. Leurs patens ont eu la permission de les enterrer honorablement.

Le Roi & la Reine, pour qui le séjour de la Capitale dans la circonstance de ces exécutions ne pouvoit qu'être bien désagréable, se retirèrent dès le 18. avec la Famille Royale & la Cour, au Château d'*Ulrichsdabl*, laissant les Etats agir dans leurs délibérations. Ceux-ci ont envoyé des ordres aux Ambassadeurs, Ministres, Agens & Consuls du Royaume dans les Pays étrangers, de faire toutes les diligences possibles pour découvrir le lieu de la retraite du Comte de Hardt, celui qui avoit composé le plan de la conjuration, du Baron Eric de Wrangel, du Capitaine Gyllenspirz & autres qui ont pris la fuite lors de la découverte de cette conjuration, avec ordre, en quelque endroit qu'ils soient découverts, de faire les instances convenables pour obtenir leur extradition. Peut-être dans aucun Etat Monarchique où ils seroient, on ne se prêtera pas à ces réquisitions. On a encore emprisonné diverses personnes, & l'on